

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-263 du 30 juillet 1983

portant approbation du Bilan, des Comptes de Gestion de l'Exercice 1980-1981 et du Budget de l'Exercice 1982-1983 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixtes et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU l'ordonnance N° 73-13 du 7 Février 1973 portant création de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- VU l'ordonnance N° 74-20 du 11 Mars 1974 portant Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;
- VU le décret N° 74-65 du 11 Mars 1974 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau ;

Sur rapport du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 27 juillet 1983.

DECRETE

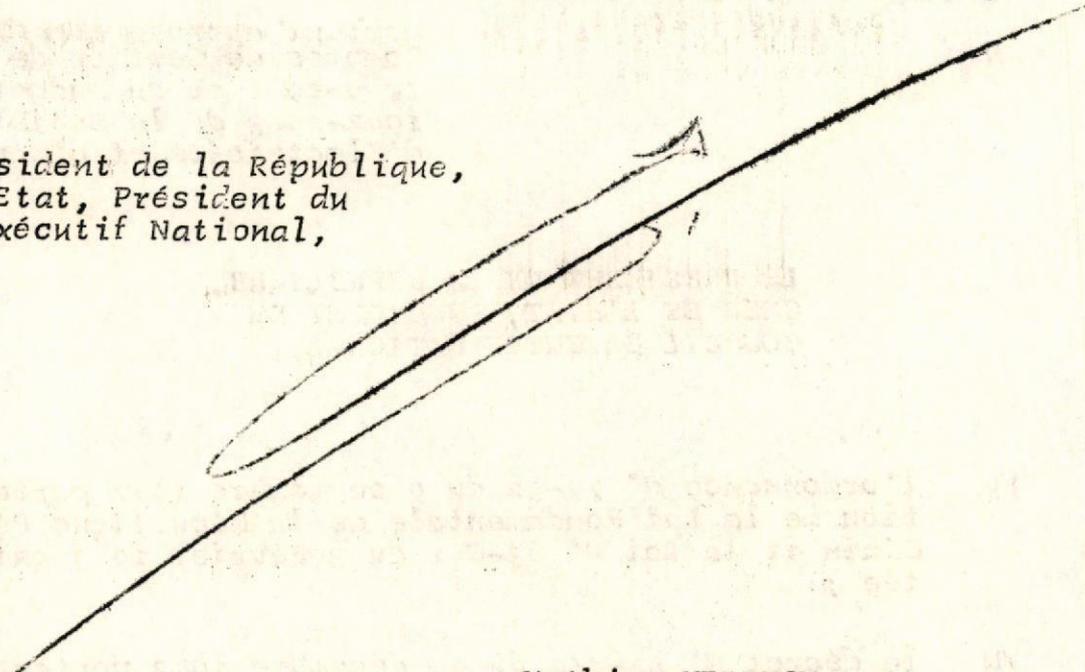
Article 1er..-: Sont approuvés le Bilan, les Comptes de Gestion de l'Exercice 1980-1981 et le Budget de l'Exercice 1982-1983 de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau tels qu'ils sont annexés au présent décret.

.../...

Article 2.- : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Juillet 1983

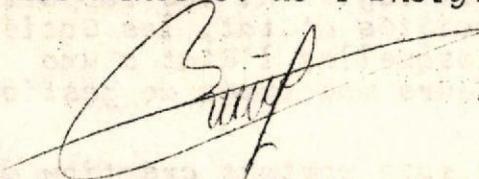
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



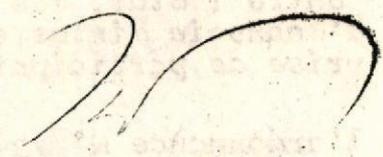
Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Industrie,  
des Mines et de l'Energie,

Le Ministre des Finances



Barthélémy OHOUENS



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 SGG4 SPD 2  
MIME/MF 10 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections  
4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 BCP 1 Préfets  
6 S B E. E 10 JORPB 1.-